NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.42/2009/8
28 juillet 2009

Original: FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Groupe d'experts sur les registres des activités
industrielles et commerciales

Onzième session
Genève, 6-7 octobre 2009
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

PRATIQUES EN MATIERE D'ETABLISSEMENT DE PROFILS ET QUESTIONS CONNEXES (ETABLISSEMENT DE PROFILS DES ENTREPRISES PUBLIQUES, DES ENTITES AD HOC, ETC.)

L'application du profiling dans le secteur public en Suisse

Note de l'Office fédéral de la statistique, Suisse

I. UN PROFILING PRAGMATIQUE ÉTABLI À CE JOUR EN SUISSE

1. L'Office fédéral de la statistique (OFS) a introduit le Profiling avec certaines grandes entreprises et administrations publiques en 2001 lors du recensement des entreprises. Les premiers travaux dans ce domaine ont été la résultante aux réactions de quelques grandes entreprises qui ne voulaient plus remplir des grandes quantités de questionnaires papier alors que l'information de base se trouvait à disposition dans leurs fichiers centraux du personnel.

2. Le Profiling qui a été développé à ce jour assure d'une part le suivi des structures et des adresses dans le Registre des entreprises et des établissements (REE). Il constitue avec l'état actuel une assurance de qualité élevée pour le cadre de sondage qui sert de base aux statistiques d'entreprises.

3. D'autre part, le Profiling permet la transmission des données statistiques de l'emploi pour le recensement des entreprises (RE) et la statistique trimestrielle de l'emploi (STATEM). Dans ce cas, une meilleure qualité des données de l'emploi est assurée.

II. LE PROFILING AMÉLIORE LA GESTION DU SECTEUR PUBLIC DANS LE SYSTÈME STATISTIQUE

4. Le secteur public constitue un secteur important de l'économie. Cependant, un certain nombre de spécificités liées à ce secteur augmentent la difficulté de relever et de produire des statistiques de qualité dans ce domaine.

5. La mise en place du Profiling en Suisse a permis d'améliorer fortement cet état de fait par une méthode pragmatique et adaptée à ces spécificités.

6. Cette méthode est axée sur les points suivants :

A. Le Profiling assure une mise à jour de qualité des administrations dans le Registre

7. La mise à jour des unités du secteur public dans le Registre des entreprises et des établissements par les sources administratives habituelles est insuffisante. Le Profiling permet de répondre totalement à cette problématique par un traitement de ces unités en collaboration directe avec les administrations concernées. Il permet de suivre les éléments suivants :

(a) Structure organisationnelle spécifique à l'administration concernée;
(b) Localisation des établissements;
(c) Etat des différentes unités statistiques;
(d) Emploi (informations provenant des 2 enquêtes précitées);
(e) Activité économique (NOGA) au niveau des établissements.

8. Le Profiling assure ainsi une **continuité** de ces unités dans le registre. En effet, des règles précises sont établies dans le REE pour assurer que seul le Profiler qui s'occupe d'une administration puisse effectuer des mutations dans le registre sur ces unités.

B. Le Profiling assure une unité de traitement dans un état fédéraliste

9. La Suisse est un état fédéraliste. De ce fait, on se trouve confronté à plusieurs types d'administrations: l'administration fédérale, les administrations cantonales, les administrations communales ainsi que des institutions régionales.

10. Toutes ces administrations sont gérées de façon autonome et il est nécessaire de les traiter de manière individuelle.

C. Le Profiling tient compte des unités organisationnelles

11. Le Profiling permet de prendre en considération et de gérer les différentes organisations spécifiques à chaque administration.

12. En effet, chaque structure organisationnelle est analysée et répertoriée dans le REE en fonction de l'organisation des unités concernées. La collaboration étroite établie dans le cadre du Profiling permet de suivre en continu les différentes évolutions de ces unités organisationnelles.

D. Le Profiling permet la gestion des unités statistiques

13. Le Registre des entreprises et des établissements est basé sur un modèle (unité de groupe, unité entreprise, unité légale et unité locale) répondant aux structures de l'économie privée.

14. Ce modèle est difficilement applicable sous cette forme dans le secteur public. Par exemple, comment situer la notion d'entreprise dans une administration cantonale découpée en différents départements, eux-mêmes structurés en unités « autonomes » (services ou directions) ? La mise en relation du modèle REE avec la réalité des administrations pose de sérieux problèmes. De plus, les besoins statistiques passent par une gestion des unités d'activités économiques et non plus uniquement des unités locales.

15. Par la méthode Profiling, les définitions des unités entreprises, unités légales et unités locales sont adaptées afin de répondre au plus juste aux besoins statistiques.

16. Pour ce faire, la mise en relation des unités de coûts des clients (répondant à la structure organisationnelle) avec les unités du registre est indispensable et cela ne peut se faire que dans le cadre du Profiling.

E. Le Profiling assure des distinctions nécessaires aux analyses économiques

17. Dans le cadre de la sectorisation (SEC95) utilisée par la Comptabilité nationale pour les analyses économiques, il est important d'attribuer les unités institutionnelles de l'économie au secteur institutionnel correspondant.

18. Cette attribution est effectuée en Suisse sur la base de la combinaison de l'activité principale et de la forme juridique de l'unité institutionnelle. Pour ce faire, la gestion du secteur public dans le système statistique doit permettre la distinction des unités marchandes et non marchandes publiques. On distingue donc d'une part les administrations publiques et d'autre part les entreprises publiques.

19. Or, il n'est pas simple d'appliquer les définitions théoriques dans la réalité du secteur public. Le Profiling de par son étroite collaboration avec les administrations et les comptes nationaux assure une gestion cohérente de ces unités.

F. Le Profiling soutient des statistiques particulières

20. Certaines statistiques thématiques effectuées par l'OFS relèvent des données concernant des secteurs particuliers des administrations. Les domaines des écoles ou de la santé en sont de très bons exemples.

21. Concernant ces domaines, les définitions sont parfois légèrement différentes du modèle établi dans le REE. Le Profiling permet également par des approches pragmatiques de lier ces domaines avec les structures existantes dans le REE. Il en ressort une cohérence pour l'ensemble du système mais aussi une meilleure coordination des relevés auprès de ces administrations.

III. LE PROFILING ACTUEL DU SECTEUR PUBLIC EN QUELQUES CHIFFRES

22. Depuis 2001, on a mis sur le Profiling les principales unités suivantes :

Niveau	**Nombre**	**Etablissements ***	**Emplois***	**Structures**
Administration fédérale	1	500	38'300	Très complexe
Administrations cantonales	18 (sur 26)	5'900	201'000	Complexe
Administrations communales	10 (sur 2700)	1'500	36'000	Simple
Autres Institutions publiques	13	400	32'000	Simple

* Chiffres arrondis

23. Ces administrations représentent plus de 307'000 emplois (environ 55 pour cent de l'emploi total du secteur public en Suisse).

24. L'objectif est de réaliser encore cette année la mise sur Profiling du reste des administrations cantonales. Les administrations communales sont en Suisse généralement de petite taille avec des structures simples. Les 10 unités se trouvant déjà sur le Profiling représentent les plus grandes villes du pays (Zürich, Genève, etc.) et se traitent de la même manière que les administrations cantonales. Leurs structures étant complexes et similaires.

IV. DÉVELOPPEMENT EN 2010 D'UN PROFILING « LÉGER »

25. Pour le reste des administrations communales, l'OFS prévoit de développer une plate-forme informatique sur internet lui permettant de faire du Profiling « léger » avec ces unités. Cette plate-forme devra être un canal de communication entre l'OFS et les communes. Mais elle proposera aussi des processus simples et centralisés pour la récolte de l'ensemble des statistiques auprès de ces administrations.